

TAXONOMIE: UN CADEAU ATOMIQUE TAILLÉ POUR LA FRANCE QUI MENACE LA SANTÉ, LE CLIMAT ET LA SÉCURITÉ

Par Michèle Rivasi, eurodéputée



Dans une opération de nuit le 31 décembre, la Commission européenne a envoyé, confidentiellement, aux États membres sa proposition qui classe le gaz fossile et l'énergie nucléaire comme des "investissements durables"

Déclaration de **Michèle Rivasi**, députée du Groupe des Verts/ALE au Parlement européen:

Les conditions annoncées par la Commission sont sur mesure pour la France de Macron: elles vont permettre d'obtenir des financements verts à la fois pour la poursuite du grand carénage et la construction de nouveaux réacteurs nucléaires (y compris à l'export), comme le souhaite le président. La France a démonté le sens de cette taxonomie. Elle n'interdit pas d'investir dans les activités qui n'y sont pas incluses, mais elle est très sélective. À peine 2 % de l'économie européenne est alignée avec ses critères. Le but était de diriger une part de plus en plus importante de ses fonds vers des activités essentielles à la neutralité carbone et non à refaire le monde d'avant !

Classer le nucléaire et le gaz comme durables remet en cause la crédibilité de la taxonomie. Les principaux investisseurs privés avaient prévenu qu'une telle inclusion les obligerait à ne pas utiliser la taxonomie de l'UE. Ce mauvais signal pourrait retarder les progrès de l'UE sur ses engagements climatiques. Plus tôt, l'UE avait déjà gravement affaibli la taxonomie en étiquetant la combustion d'arbres à des fins énergétiques comme une autre activité durable. Le gaz fossile est la principale source d'émissions de gaz à effet de serre provenant de la production d'électricité en Europe. Et du côté du nucléaire, les incertitudes sur la gestion des déchets ou encore les risques d'accident ne répondent pas aux principes guidant la taxonomie. Chaque euro pour ces énergies manque à l'investissement indispensable dans les énergies renouvelables, moins chères et plus rapides à déployer.

En plus de fonctionner en catimini, il semble que la Commission n'organisera pas de consultation publique sur ce deuxième chapitre de la taxonomie, alors qu'elle l'a fait trois fois pour le premier chapitre, qui portait sur les énergies renouvelables.

Nous examinons toutes les possibilités pour empêcher le classement de l'atome en tant qu'énergie durable. Je ferai tout pour convaincre mes homologues de voter contre la proposition et soutiendrai l'Autriche à saisir la justice. En effet, une analyse juridique commandée par le gouvernement autrichien précise que l'inclusion du nucléaire est incompatible avec la base juridique du règlement sur la taxonomie. La conclusion est claire: cette énergie ne peut être considérée comme une activité verte, ni comme une activité de transition.

CAMILLE ZAKAR, ATTACHÉE DE PRESSE

camille.zakar@la.europarl.europa.eu

06 37 15 76 56

www.michele-rivasi.com